

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 06 avril 2023 par le conseil municipal. [Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 02 mars 2023.](#)

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 265 427,26 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 13,90 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 396 535,04 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'État,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	103 584,04 €	Excédent brut reporté	131 107,78 €
Dépenses de personnel	92 000,00 €	Recettes des services	1 700,00 €
Autres dépenses de gestion courante	57 700,00 €	Impôts et taxes	206 810,26 €
Dépenses financières	2 600,00 €	Dotations et participations	53 717,00 €
Dépenses exceptionnelles	500,00 €	Autres recettes de gestion courante	2 500,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Recettes exceptionnelles	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	256 384,04 €	Autres recettes (atténuation de charges)	700,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	151,00 €	Total recettes réelles	396 535,04 €
Virement à la section d'investissement	140 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00 €
Total général	396 535,04 €	Total général	396 535,04 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,75 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58,96 %
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 13,90 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 125 667,00 €.

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 53 117,00 € soit une hausse de 2 363,80 € par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (*par exemple : la Taxe d'aménagement*) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (*par exemple : des subventions relatives à la création de liaisons douces et l'aménagement de la plaine des sports*).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00 €	Virement de la section de fonctionnement	140 000,00 €
Remboursement d'emprunts	5 500,00 €	FCTVA	9 268,00 €

Travaux de bâtiments :			
Accessibilité (rampe Église...)	1 401,00 €	Mise en réserves	0,00 €
Installations électriques Église	1 500,00 €		
Local technique (atelier)	500,00 €	Cessions d'immobilisations	0,00 €
Protection incendie	80,00 €		
Travaux salle communale	1 000,00 €	Taxe aménagement	1 580,00 €
Travaux de voirie :			
Achats de terrains	9 000,00 €	Subventions	191 620,85 €
Missions de maîtrise d'œuvre	3 000,00 €		
Chemins extérieurs	1 000,00 €	Emprunt	0,00 €
Aménagement paysager	1 000,00 €		
Busage	25 000,00 €		
Pose d'un compteur électrique	2 000,00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	12 151,00 €
Travaux d'éclairage public	6 648,00 €		
Tracteur / Tondeuse	15 000,00 €	Restes à réaliser N-1	22 692,00 €
Illuminations de Noël	2 000,00 €		
Défibrillateurs	1 000,00 €		
Ralentisseurs / Sécurité	2 000,00 €	Solde d'exécution reporté	100 788,15 €
Autres travaux	315 711,00 €		
Autres dépenses	8 000,00 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	12 000,00 €		
Restes à réaliser N-1	64 760,00 €		
Total général	478 100,00 €	Total général	478 100,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Création d'un parking rue des Nouettes
- Réaménagement de la zone de loisirs du Casset
- Liaisons douces rue des Barres
- Liaisons douces rue du Casset

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'État : 19 240,19 €
- de la Région : 0,00 €
- du Département : 172 380,66 €
- Autres : 0,00 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitre 011	Charges à caractère général	103 584,04 €	Chapitre 002	Excédent reporté	131 107,78 €
Chapitre 012	Charges de personnel	92 000,00 €	Chapitre 013	Atténuation de charges	700,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	0,00 €	Chapitre 70	Produits des services	1 700,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00 €	Chapitre 73	Impôts et taxes	206 810,26 €
Chapitre 023	Virement section investissement	140 000,00 €	Chapitre 74	Dotations, subventions	53 717,00 €
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sect°	151,00 €	Chapitre 75	Autres produits de gest°	2 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion	57 700,00 €			
Chapitre 66	Charges financières	2 600,00 €			
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	500,00 €			
Chapitre 68	Dotations amortissements	0,00 €			
TOTAL		396 535,04 €	TOTAL		396 535,04 €

Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses			Recettes		
Chapitre 001	Déficit reporté	0,00 €	Chapitre 001	Solde d'exécut° positif	100 788,15 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	12 000,00 €	Chapitre 1068	Affectation du résultat	0,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	5 500,00 €	Chapitre 13	Subvent° invest.	214 312,85 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	Chapitre 16	Emprunts et dettes	0,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €	Chapitre 10	FCTVA et dotations	10 848,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	125 600,00 €	Chapitre 021	Virement sect° fonct.	140 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	10 000,00 €	Chapitre 024	Cessions	0,00 €
Opérat° d'équipement n°104 (liaisons douces)		300 000,00 €	Chapitre 040	Opérat° ordre transfert	151,00 €
			Chapitre 041	Opérat° patrimoniales	12 000,00 €
TOTAL		478 100,00 €	TOTAL		478 100,00 €

réparties de la façon suivante :

- recettes : crédits reportés 2022	: 254 587,93 €
nouveaux crédits	: 620 047,11 €
TOTAL	: 874 635,04 €
- dépenses : crédits reportés 2022	: 64 760,00 €
nouveaux crédits	: 809 875,04 €
TOTAL	: 874 635,04 €

b) Principaux ratios

	Montant en €	Montant en € par habitant
FONCTIONNEMENT		
Recettes réelles de fonctionnement dont :	264 727,26 €	711,63 €
impôts locaux	127 696,00 €	343,27 €
Fiscalité reversée par Ploërmel	1 514,26 €	4,07 €

Communauté		
Autres impôts et taxes	77 600,00 €	208,60 €
Dotation globale de fonctionnement	41 397,00 €	111,28 €
Autres dotations et participations	12 320,00 €	33,12 €
Dont : FCTVA	2 800,00 €	7,53 €
Produits des services et du domaine	1 700,00 €	4,57 €
Dépenses réelles de fonctionnement dont :	256 384,04 €	689,20 €
Charges financières	2 600,00 €	6,99 €
Subventions versées	7 000,00 €	18,82 €
Contingents	9 000,00 €	24,19 €
INVESTISSEMENT		
Total des ressources d'investissement dont :	354 619,85 €	953,28 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement	191 620,85 €	515,11 €
FCTVA	9 268,00 €	24,91 €
Taxe d'aménagement	1 580,00 €	4,25 €
Amortissements	151,00 €	0,41 €
Total des emplois d'investissement budgétaires dont :	413 340,00 €	1 111,13 €
Dépenses d'équipement	395 840,00 €	1 064,09 €
Remboursement de dettes bancaires	5 500,00 €	14,78 €

c) État de la dette

Encours de la dette au 1^{er} janvier	44 805,00 €
Annuité des dettes bancaires	7 790,93 €